

## DÉCISION du Conseil de la Communauté

Délibération DC 2023 - 032

**OBJET : Inscription et requalification de sentiers de randonnée au Plan Départemental des espaces, sites et itinéraires**

L'An deux mille vingt-trois, le treize du mois d'avril à 17 h, le Conseil de la Communauté s'est réuni à QUILLAN, au siège de la CCPA, avenue François Mitterrand, à la suite de la convocation faite le 7 avril par Monsieur le Président.

Présents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Georges RAMON (Belvis), Alfred VISMARA (Cailla), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Jean-Jacques AULOMBARD (Chalabre), Evelyne GARROS (Chalabre), Jacques MAMET (Chalabre), Joseph LLOPIS (Comus), Eric ASTIER (Corbieres), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Claire THENARD (Courtauly), Christian SOULA (Espéza), Rose-Marie DAROT (Espéza), Elvire ANDREWS (Espéza), Eric COUE (Espéza), Didier PARIS (Fontanes de Sault), Dominique BRUCHET (Gincla), Daniel CALVI (Ginols), Yves ANIORT (Granes), Alain PIGA (Joucou), Jacques GALY (Lapradelle Puilaurens), Christian ARAGOU (Le Bousquet), Francis SAVY (Mazuby), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Alain BONNERY (Nébias), Marie Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Jean Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Olivier FERRIER (Puivert), Pierre CASTEL (Quillan), Amandine MORENO (Quillan), Jacques MANDRAU (Quillan), Mohamed EL HABCHI (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Hervé CHAPUT (Rodome), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Serge BACAVE (Saint Benoit), Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol), Michèle MOULARD (St Jean de Paracol), Denis MALTAT (St Julia de Bec), Louis SIRE (St Just et le Bézu), Rose Marie MANAUD (St Martin Lys), Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Guette), Thierry COUTEAU (Ste Colombe sur l'Hers), Ghislaine PLAS (Val de Lambron), Anthony CHANAUD (Val du Faby) et Georges BENNAVAIL (Val du Faby).

Procurations : Jacques PETIT (Escouloubre) à Jacques GALY (Lapradelle Puilaurens), François LACROIX (Espezet) à Francis SAVY (Mazuby), Alain RENON (Montfort sur Boulzane) à Sébastien TORREILLES (Salvezines) et Jérôme ARTIGUES (Rivel) à Olivier FERRIER (Puivert).

Excusés : Philippe PARRAUD (Axat), Jean Claude MICHELOU (Axat), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude) et Marielle BASTOU (Saint Louis et Parahou),

Absents : Christophe PIQUEMAL (Aunat), Jean-Pierre ADROIT (Belcaire), Lucien RIVIE (Belfort sur Rebenty), Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Julie LE MORVAN (Espéza), Olivier FROMILHAGUE (Espéza), Gaël SAN MARTIN (Espéza), Patrick EMERY (Galinagues), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Honoré GERVAIS (Le Clat), Bertrand BARGAIN (Montjardin), Nadia PARACHINI (Quillan), Jacques SIMON (Quillan), Véronique FERNANDEZ (Quillan), Gilles ALARD (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Jean POLY (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Martine DAFFOS (Quillan), Jean Pierre ESPOSITO (Roquefeuil), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault), Daniel LEFEBVRE (Sonnac sur l'Hers), Jean-Christophe GAUVRIT (Tréziers) et Marc RIVALS (Villefort).

Secrétaire de séance : Serge MOUNIÉ

Nombre de conseillers en exercice : 83

Présents : 50

Votants : 54

Excusés : 4

Absents : 25

Deux dossiers ont été déposés le 24 février 2023 auprès du service environnement/pôle aménagement durable/DDET :

- Site d'escalade (blocs) de Camurac (au niveau du haut du village, intersection station) - Délibération Intercommunale DC 2023-009 du 09/02/2023
- Sentiers pédestres 4 saisons sur la station.

L'objectif est de développer d'un tourisme « vert et blanc » ou « Camurac 4 saisons ».

Pour cela, les pièces suivantes doivent être produites :

- Questionnaire d'information PDESI
- Recommandations Natura 2000
- Délibérations intercommunale et communales des communes concernées
- Budget prévisionnel (équipement).
- Carte des tracés.

Le sentier « des crêtes de Camurac » est déjà inscrit. Il est contigu à certains tronçons, emprunte des sentiers classés GR. On parle donc de « requalification » pour ce projet

En 2022, le sentier du « vallon d'Embournac » a été inscrit. Son balisage entrepris depuis plus d'un an sera renforcé en 2023 de manière pérenne.

Les autres itinéraires ont connu des balisages ponctuels (jalons orange) mis en place par la station ou font l'objet d'une pratique libre hors domaine skiable l'hiver ou dans le cadre de randonnées encadrées (*Camuraquette* notamment).

Les contraintes du cadastre (parcelles privées, ONF ou communales) et les préconisations naturalistes, ainsi que les usages depuis quelques années nous ont permis d'affiner les propositions d'itinéraires, en vue de limiter les contraintes.

Certaines délibérations communales sont toujours en cours de réception.

Sur ces bases, il est demandé au Conseil de bien vouloir délibérer pour autoriser l'inscription des itinéraires mentionnés.

Considérant que la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises a la compétence en aménagement des sites d'activités de pleine nature et qu'elle souhaite conforter les activités touristiques et de loisirs quatre saisons sur le site de la station de Camurac, il y a lieu de délibérer pour permettre d'intégrer au Plan Départemental des espaces, sites et itinéraires les itinéraires suivants :

- Requalification des « crêtes de Camurac » et ses variantes :
  - Le Pla de l'Homme
  - La Serre de Montcamp
- Inscription du sentier « La Serre de Coume Belle »

Les parcelles concernées ont fait l'objet de délibérations auprès des communes, celles-ci autorisant l'accès et l'utilisation des parcelles traversées et équipées.

- Pour Camurac : C 706-573-684 ; ainsi que n°574, 684, 697, 802, 798
- Pour Merial : A 1603 et A 806, 802
- Pour Montailou : déjà inscrit pour « crêtes de Camurac » (GR7)
- Pour Sorgeat : A3, A5, A4

Cette inscription permet de prétendre aux subventions départementales pour l'aménagement, le balisage et l'entretien des sites (60%).

Le dossier complet sera transmis aux services environnement/pôle aménagement durable/DDET.

**Le Conseil,**

Vu les délibérations des communes de Camurac, Merial, Montaillou, Sorgeat,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'inscription au PDESI des itinéraires de randonnée ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à cette démarche.

Ainsi délibéré, à QUILLAN le 13 avril 2023

*Transmis au représentant de l'Etat,  
le 20.04.2023.2023  
Le Président certifie qu'un extrait de  
la présente délibération  
a été affiché conformément à la loi,  
le 20.04.2023*



REÇU EN PREFECTURE

Le 20/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-011-200043776-20230413-DC\_2023\_032